



LESNEVEN

Lesneven est l'une des plus anciennes villes du pays breton, et devrait son nom à un chef de clan, nommé *Even*, qui y établit une station militaire pour la défense des côtes voisines. Toutefois M. J. Loth (1) fait observer que ce nom de chef « Even » aurait donné pour le lieu de sa résidence « Lez-Even ». L'orthographe « Les-Neven » oblige à traduire par « Cour de Neven ».

Lesneven fut donc, à l'origine, un *castel* ou lieu fortifié, sous la protection duquel venaient se réfugier les populations du littoral, en cas d'attaque des pirates; et il est à croire que, dès que les habitants furent convertis au christianisme, c'est à la Sainte Vierge que fut consacré le premier temple, comme cela arriva, dans ces premiers temps, pour la plupart des châteaux forts de notre contrée, Brest, Saint-Pol, Notre-Dame du Mur à Morlaix, Notre-Dame du Châtel à Quimper, etc. Nous croirions

(1) *Annales de Bretagne*, T. IX, p. 430.

volontiers que ce culte de Notre Dame précéda, à Lesneven, celui de saint Michel, qui date, nous dit M. de Kerdanet, de la fin du v^e siècle, 495, deux ans après l'apparition du saint Archange au mont Gargan. Une église de Saint-Michel se construisit alors, pour la population qui se groupait sous les murs du château fort, et même un courant de dévotion dut s'établir à Lesneven pour le saint Archange, puisque nous voyons, en 1372, Grégoire XI accorder des indulgences à ceux qui contribueront aux réparations du pont de Saint-Julien, à Landerneau : « *ubi magnus concursus est peregrinorum euntium ad ecclesias Beatorum Michaëlis in monte Gargano et Mathei in finibus terræ* ». Il nous semble évident qu'il ne peut être question ici que de Saint-Michel de Lesneven, car le passage par Landerneau n'était nullement nécessaire, à la partie Sud du pays breton, pour se rendre au Saint-Michel *in periculo maris*.

Ce serait au vi^e siècle, du temps de saint Goulven, qu'un sieur Even, occupant Lesneven, aurait, grâce aux prières du Saint, délivré le pays d'une bande de pillards danois ; mais il ne faudrait pas confondre cet Even avec le comte Even le Grand, qui rendit le même service au pays au x^e siècle, et c'est de ce seigneur dont il est question, au Cartulaire de Landévennec, qui cite un acte de 955 par lequel saint Morbret aurait fait don à saint Guénolé (Landévennec) du bénéfice de Lanrivoaré, que lui avait donné *Even dit le Grand*.

Malgré le jugement sommaire porté par de Courcy qu'il est difficile de parler archéologiquement de Lesneven et que la ville est aussi dépourvue d'histoire que de monuments, nous trouvons dans les fastes de la petite cité un certain nombre de journées marquantes que nous retracerons à grands traits.

Les deux grands faits qui signalent, aux temps passés, l'histoire ecclésiastique de Lesneven, est la donation de

l'église Notre-Dame et la paroisse de Saint-Michel de Lesneven, aux religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, par Pierre de Dreux, duc de Bretagne, 1216 ; et l'Evêque de Léon, Jean, en annexant la paroisse de Saint-Michel aux dites religieuses, leur concéda la nomination du vicaire perpétuel, se réservant la collation du bénéfice au titulaire (voir le *Cartulaire* de Dom Anger).

Le second fait est la fondation, d'abord dans l'église de Notre-Dame, d'une collégiale, ou communauté de sept chapelains ou chanoines, qui fut, au xv^e siècle, transférée dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Michel.

Quelques actes du Saint-Siège, du xiv^e siècle, nous permettent de signaler quelques-uns des titulaires de ces bénéfices à Lesneven, à cette époque reculée.

Le 11 Avril 1218, Lettre du pape Honorius III à l'abbesse de Saint-Sulpice, par laquelle il confirme la donation faite à l'église de Saint-Michel de Lesneven, par Pierre de Dinan, évêque de Rennes, et Jean, évêque de Léon, des églises de *Orcio* de St Aubin de *albinaco* et de St Martin de *chaan*.

Le 30 Janvier 1308, Clément V confère le prieuré séculier de Lesneven, vacant par la mort de Chrestien, à Hugolin, quoiqu'il possède déjà plusieurs autres bénéfices, entr'autres des canonicats à Saintes et à Bayeux.

En Septembre 1343, un canonicat avec expectative de prébende, à Léon, est accordé à Thomas Mingam, licencié *in utroque*, vicaire de Lesneven ; mais il devra abandonner ce dernier bénéfice.

En 1450, Pierre Monfort, familier du cardinal Alain (de Coëtivy) est nommé à la vicairie de Tréguier, quoiqu'il possède une chapellenie perpétuelle sans charge, dans l'église paroissiale de Lesneven.

M. Cariou (*Histoire manuscrite de Lesneven*) nous dit qu'en 1310, le comte de Léon, Hervé de Noyon, qui habi-

tait Lesneven, « y passa accord avec les religieux du Relecq, dont ses ancêtres avaient été bienfaiteurs, par lequel il se réservait le droit de chasse dans les bois de l'abbaye ».

« En 1318, il maria sa fille Mahaut à Hervé, fils de Geoffroy de Pont-l'Abbé ; et en 1322, il maria sa fille aînée Jeanne, avec Olivier comte de Rohan ; ce dernier mariage fut l'origine des droits des Rohan à la succession, honneurs et privilèges des seigneurs de Léon. »

Pendant la guerre de succession, la ville de Lesneven prit fait et cause pour Charles de Blois, et Hervé de Léon se rangea à son parti ; mais assiégé dans son château de Porléac'h, il fut pris et conduit prisonnier en Angleterre. Lesneven, par suite, tomba au pouvoir de Monfort, et ne fut reprise qu'en 1351 par Charles de Blois, qui la conserva jusqu'à sa mort. Jean IV était en 1365 à Lesneven, et posa la première pierre de l'église de Notre-Dame du Folgoët.

Sept ans après la première visite de Jean le Conquérant, Lesneven connut encore les horreurs de la guerre. Les habitants, en effet, supportant très mal la garnison étrangère que leur imposait l'anglomanie du duc, s'adressèrent à Robert de Guitté, commandant des troupes françaises. En dépit d'une résistance courageuse, les Anglais ne purent tenir dans la forteresse du château et furent tous passés au fil de l'épée. Des représailles s'en suivirent. En 1374, Jean IV reprit la place et massacra à son tour la garnison française.

Puis, le 12 Octobre 1375, ce fut le tour de Du Guesclin de se rendre maître du château de Lesneven. A la suite de sa victoire, il prit ou plutôt rétablit, une ancienne mesure diversement appréciée, mais qui, au point de vue militaire, semble plutôt l'expression de la sagesse. En

vertu de son ordonnance, les serfs et taillis furent, selon l'ancienne coutume, assujettis à une résidence d'une année entière au château de Lesneven, afin, le cas échéant, d'en assurer la défense. Cette servitude, maintenue pendant plus d'un siècle encore, fut totalement abolie dans le ressort des cours judiciaires de Lesneven et de Saint-Renan, par décision spontanée du duc François II, en date du 8 Octobre 1486. Durant ce temps, toujours considérée comme place de guerre, Lesneven avait un capitaine pour la garde de son château et forteresse. Ce commandement fut souvent exercé par un membre de la famille Le Moine. Ils portaient : « 3 coquilles de gueules en champ d'argent ».

Moitié en raison de sa propre importance, moitié à cause de la célébrité du Folgoat, Lesneven reçut fréquemment la visite de ses ducs. On relève ainsi des séjours princiers, en 1405, 1420, 1422, 1424, 1426, 1427, 1433, 1434. Rien que pour Jean V, Jourdan de la Passardière (*Echo Par.* du 20 Nov. 1910), indique 5 voyages au Folgoat.

Entre temps, les habitants eurent, en 1417, le bonheur d'entendre saint Vincent Ferrier qui, dit-on, aurait eu une certaine prédilection pour eux. On sait que le thaumaturge leur laissa sa calotte comme souvenir matériel de son passage. Dans des inventaires de la fabrique de Saint-Michel, les marguilliers, en 1632 et 1644, accusant réception des meubles et ornements de l'église, inscrivent un reliquaire d'argent doré porté de deux anges, et des reliques de Monsieur Saint Vincent, plus le bonnet du dit Saint avec son étui et châssis couvert de cuir. En 1639, Guillaume Le Brunec, vicaire perpétuel, avait joint un authentique à la calotte de saint Vincent-Ferrier. On retrouva l'un et l'autre en 1663. Mais par la suite, la disparition de la relique pose un problème qui n'est pas éclairci.

Anne de Bretagne vint aussi visiter son bon peuple de

Léon, en 1505; elle fut au Folgoat, le 19 Août. En 1506, elle séjourna toute une semaine à Lesneven.

Trois ans après, les larmes y succédaient à l'allégresse. Une peste, qui se déclara le 7 Octobre 1509, fit des ravages affreux. Beaucoup d'habitants s'enfuirent et se réfugièrent principalement à Plouguerneau.

Le roi François I^{er} et la reine Claude passèrent à Lesneven, allant au Folgoat en 1518. On parle aussi d'une seconde visite royale, en Décembre 1532, à l'issue des Etats tenus à Vannes. Le fait reste douteux.

D'autres visites étaient encore pour la ville une cause de grande animation. Nous voulons parler des montres générales ou revues qui réunissaient fréquemment la noblesse et les hommes d'armes de l'Evêché.

Pol de Courcy atteste qu'aucune province de France n'a plus d'ancienne noblesse que la Bretagne et spécialement l'Evêché de Léon. De même dans l'enquête de Colbert en 1665 (1), que cite M. Soubigou dans un consciencieux et volumineux travail inédit, sur Plounéventer, il est reconnu que le diocèse de Léon était le plus puissant de la province et contenait quantité de gentilshommes possédant de 4 à 6.000 liv. de rente. Leurs noms se retrouvent principalement dans les montres tenues à Lesneven (2), aux dates suivantes : 18 Février 1426 ; 27 et 28 Septembre 1446 ; le 1^{er} Janvier 1466, François II ordonne une montre générale pour le Léon, à Lesneven, dont les

(1) Enquête Colbert, procès-verbal du 7 Nov. 1665. (Biblioth. Nat., Manuscrit 500 de Colbert, t. 291, Evêché de Léon, fos 106 et suiv.)

(2) M. Soubigou se réfère en cela au manusc. 22.320 du fond des Blancs-Manteaux, Bibl. Nat., fos 333, 342, et 343, 371 ; à deux manusc. de la Bibl. de Rennes, attribué l'un à Missirien ; l'autre, au marquis de la Solaye, p. 81 ; à deux man. de la bibl. de Saint-Brieuc ; à de Fréminville, *Antiquités du Finistère*, t. II, pp. 380 et sq. — Mais nous devons observer que M. Soubigou place à Lesneven la montre générale du 15 Mai 1534 qui fut tenue à Saint-Pol. (Voir le document publié à ce sujet par M. Le Guennec.)

capitaines sont avec ceux de Tréguier, de Penhoet, de Tonquédec, de la Roche Jaigu, de Kérimel, du Chastel, de Quellenec, de Kermavan, de Kerouzéré.

Le 6 Avril 1467, montre passée devant Mess. du Penhoët, Jean Thomas Kerazret, prévôt des maréchaux de Bretagne ; du Chastel, député du Duc pour ce.

Les 4 et 5 Septembre 1480 (alias 1481), montres reçues par Sylvestre de la Feillée, Tanguy de Kermavan, Thomas de Kerazret, et Jehan de Keraldanet, procureur du Léon.

Montre du 25 Septembre 1503, ordonnée par la duchesse Anne (Fréminville, loc. cit.) ; ainsi que celle de Septembre 1513 ; avec l'ordonnance pour la réformation de la noblesse du duché (16 Septembre 1513).

Montre générale à Lesneven, le 21 Août 1543, et le 28 Mars suivant, le seigneur de Boiséon de Coatnizan reçoit l'ordre de réunir dans la ville 400 hommes d'armes et 6.000 hommes de pied, destinés à s'embarquer à Brest pour passer en Ecosse, sous les ordres du duc de Lorges.

Le 22 Août 1544, il y a une montre générale tenue par le sieur Du Châtel (1).

L'année suivante, on placardait à Saint-Michel de Lesneven, la prescription épiscopale ordonnant de payer les impôts réclamés par les lettres royales de Mai 1544, et qui taxent le Léon à 8.400 liv. Cet impôt ne se levant qu'imparfaitement, faillit entraîner l'emprisonnement de l'Evêque de Léon, Christophe de Chavigné, âgé de 70 ans, au Château de Nantes (2).

En Septembre 1558, les arrières-bans de Rennes, Nantes et Saint-Brieuc, sont à Lesneven.

(1) *Echo Paroiss. de Brest*, 28 Janvier 1900, et 12 Mai 1901.

(2) *Les Evêques de Chavigné*, mémoire lu par le marquis de Beauchesne, au Congrès de Saint-Pol de Léon en 1912.

Le 29 Mars 1562, Jean de Kergoff, capitaine, passe une revue des nobles.

Des montres générales de l'arrière-ban ont encore lieu chaque année, de 1573 à 1576.

Mais si Lesneven continuait au xvi^e siècle d'être considérée comme le chef-lieu de la principauté de Léon et ne cessait de supporter les charges imposées aux places de guerre, elle se voyait pourtant dépossédée de quelques-unes de ses prérogatives. Jusqu'alors les arrêts de sa Cour n'avaient été susceptibles d'appel que devant le Parlement de la province. Mais dès 1479, la justice seigneuriale est transférée à Landerneau. Puis, en dépit des engagements pris par les souverains français de respecter les privilèges de la Bretagne, et notamment de maintenir les juridictions établies, Henri II, en 1551, créa un Présidial à Quimper et y fit ressortir la Cour royale de Lesneven. L'édit de Charles IX, daté de Châteaubriant en 1565, fixa les limites de la sénéchaussée de Lesneven, à laquelle devaient être traités dorénavant les causes et procès de Brest et de Saint-Renan, et le faubourg de la Villeneuve à Morlaix, mais en exemptant la ville de Saint-Pol laissée sous la juridiction de l'Evêque, avec appel au Parlement.

Au moment où, en 1589, commencent les premiers troubles de la Ligue en Bretagne (1), Anne de Sanzay, comte de la Magniane, allié à la maison de Penmarc'h, fut chargé d'une mission auprès des gentilshommes de l'Evêché de Léon, tout acquis à Mercœur. Le 29 Mai, Noble Homme Goulven de Kerchrist, procureur du roi, remontra en l'audience de la Cour de Lesneven, devant de nombreux représentants de la noblesse, avoir reçu une lettre de Guy de Rieux, seigneur de Château-

(1) Voir les t. XLI et XLII, années 1903 et 1904, de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Articles de M. Lemièr.

neuf, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté, du pays et duché de Bretagne, lequel voulait lever le ban et l'arrière-ban, pour marcher à Rennes ou ailleurs, pour le service du roi. Mais on fit remarquer au sieur de Rieux les inconvénients de faire sortir la noblesse hors de cet évêché presque tout entier environné par la mer et exposé aux incursions des ennemis, et cette raison parut assez forte au gouverneur.

Néanmoins, le 24 Juillet suivant, le comte de la Magniane, lequel avait bonne langue, venu exprès à Lesneven pour le dû de sa charge, s'efforça de rallier la noblesse au parti du roi, faisant valoir l'ordre adressé par Sa Majesté aux nobles de l'Evêché sujets au ban et à l'arrière-ban d'assister aux montres pour marcher sous les ordres du seigneur de Châteauneuf. A son tour, Henry de Bourbon, prince de Dombes, nommé gouverneur de Bretagne, écrivit le 16 Août, aux habitants de Lesneven, pour les engager à la fidélité au roi. Peine perdue ; mais ce que les royaux n'avaient pu obtenir ni par l'éloquence ni par les armes, les Ligueurs, par leurs excès et leurs pillages, allaient le rendre inévitable. Les habitants des communes soulevés contre ces derniers en tuèrent 3 à 400 sous les murs de Lesneven (1), vers la fin de Juin 1594. A quoi, La Magniane, devenu Ligueur, répondit par un massacre de 2.000 paysans. De telles boucheries ne pouvaient qu'avancer la cause du roi. Aussi lorsque, le 8 Août, René de Rieux, marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest, se présenta devant Lesneven pour l'attaquer (2), les gentils-

(1) Kerdanet : *Histoire de Lesneven*. — D'après Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, les paysans auraient attaqué une bande dévastatrice réfugiée dans la chapelle de Creachmiquel. Les Ligueurs assiégés s'étant rendus, les assaillants en auraient massacré plus de 200 dont 40 gentilshommes. Les royaux triomphèrent aussi à Landiffern, en Ploudaniel.

(2) Carou : *Histoire manusc. de Lesneven*.

hommes réunis au Folgoat décident de faire leur soumission. Comme ils l'avaient déclaré au même Sourdéac, dès le 23 Août 1591, ils protestent n'avoir oncques eu l'intention de se désunir de la couronne de France, et n'avoir eu d'autre crainte que de tomber sous la domination de l'hérésie, crainte dissipée depuis la conversion de Sa Majesté. Le sieur de Rieux accepta, au nom du roi, ladite capitulation qui fut signée le même jour à Lesneven, et le calme aurait définitivement régné dans le Léon, si les partisans redoutés, La Fontenelle et La Magniane, n'avaient poursuivi leurs déprédations. Trois ans plus tard, le premier s'approcha menaçant de Lesneven, mais trouvant la ville en état de lui résister, il préféra porter ses exploits vers le château de Mezarnou, en Plouneventer.

Durant toute cette époque, on signale des montres de l'arrière-ban, à Lesneven, en 1573, 1574, 1576, 1589.

Le 2 Février 1625, François de Kergroadez, sieur de Kerlech, remontre que la noblesse de l'Evêché assemblée à Lesneven pour délibérer des moyens de conserver cet Evêché en l'obéissance de Sa Majesté, et empêcher les descentes des ennemis rebelles, aurait avisé de mettre 100 soldats en l'île du Conquet.

Dans les événements qui suivent, nous réservant de revenir plus longuement sur certains faits de la vie religieuse, nous nous contenterons de citer l'autorisation pour Lesneven, en 1614, de députer aux Etats ; la fondation faite, en 1625, par Jacques Barbier de Lescoet, capitaine de Lesneven, d'un couvent de Récollets ; la permission par le roi, en Juillet 1660, de lever un sou par pot, et le bail du dit octroi à raison de 2.600 livres par an ; les dettes de la ville vis-à-vis de ses anciens syndics et miseurs atteignent alors jusqu'à 17.000 livres. Les charges ordinaires sont : prédicateur, 300 liv. ; le conducteur de l'horloge, 48 liv. ; le sergent de ville, 18 liv. ; le greffier,

36 liv. ; les députés aux Etats, 100 liv. ; les fontaines, pavés et ponts, 200 liv.

Signalons les missions données par le Vén. Père Mau noir, du 20 Octobre au 20 Novembre 1669, et en 1678 ; l'établissement, en cette même année 1678, des Ursulines ; la construction de la nouvelle église paroissiale terminée en 1763 ; la démolition de l'église Notre-Dame en 1773 ; la réfection de l'hôpital, en 1786 et 1787 ; la bénédiction, en 1790, du nouveau cimetière de la ville près du dit hôpital. La population alors était environ de 2.400 âmes.

Avant d'aborder l'époque révolutionnaire, nous donnons la liste des sénéchaux, avec certaines dates.

SÉNÉCHAUX DE LÉON

Riou de Penroz	1267-1276
Guillaume du Rusquec	1280
Allain Le Moyne	1365 (1)
Bernard de Kéroncuff	1404-1433
Yves de Kérouzéré	1433
Jean de Kerguz de Trofagan	1435
Jean de Kerohant	1437 (2)
Jean Coetanezre	1451-1455
Guillaume de Kerohant	1457-1462 (3)
Jehan de Coetanezre	1463 (4)
Guillaume de Kersauzon	1474
François de Kerourfil	1497

(1) D. MORICE. *Mémoires*, t. I, c. 1605.

(2) id. *Histoire*, I, p. 528.

(3) id. *Mémoires*, II, c. 1711.

(4) Arch. de Saint-Michel, Lesneven.

François de Pontfily.....	1499
Yves Pinart, sieur de la Noëverte.....	1516
Yves Parcevaux.....	1517
Alain de la Boexière.....	1539
Morice de Parcevaux, mort en.....	1571
François Dourdu de Coeteren.....	1580-1595
Jacques de Tromelin, sieur de la Flèche..	1599-1605
Gabriel de Tromelin de Kerliviri.....	1617-1626
Pierre Goesbriand de Kergre.....	1631-1632
René du Poulpry de Kerannouet.....	1635
Yves du Poulpry de Lavengat.....	1665-1696
Sébastien-Corentin de Moëlien.....	1697
Alain le Borgne de Coëtivi.....	1699
Alain-Jacques du Poulpry de Kerillas....	1709
Jean-François du Poulpry de Lavengat..	1737
Charles Nouvel de la Grenoullais.....	1740
Guillaume-Pierre Nouvel de la Flèche...	1758
César-Joseph de Puyferré, nommé sénéchal pendant la minorité du titulaire	
Joseph Nouvel.....	1773
Nicolas-Jacques Cosson de Kervodiès....	1784

Ce dernier sénéchal de Lesneven fut, avec Guillaume Habasque, avocat, Le Coat de Saint-Haouën, négociant, Jean-Marie Clec'h, procureur, tous de Lesneven, élu parmi les 36 premiers administrateurs du département, en Juin 1790. Précédemment, le 1^{er} Avril 1789, s'étaient assemblés à Lesneven 158 délégués de la sénéchaussée de Léon, en vue de coordonner les doléances des 97 paroisses, corporations, etc. ; et afin de procéder à l'élection de deux députés aux Etats Généraux. Furent nommés Le Guen de Kérangal, négociant à Landivisiau, et Prudhomme de Kérangon, avocat à Saint-Pol. Comme à Plougastel-Daoulas, le Tiers-Etat à Lesneven demandait la suppres-

sion des juridictions d'Amirauté, des Eaux et Forêts, des Traités et Intendances (1).

Par la suite, les administrateurs du district de Lesneven montrèrent de la modération dans l'application des lois nouvelles si oppressives pour le clergé (2).

Conformément au décret relatif à l'élection des curés, les électeurs s'assemblèrent les 3, 4, 5 Avril 1791, en l'église Saint-Michel de Lesneven. Le sieur Le Coat, curé de Lesneven, ayant refusé le serment (dans tout le district il n'y eut que 4 ecclésiastiques à s'y soumettre), fut remplacé par le sieur Bizien, curé de Kernouez (3), qui répéta son serment et accepta ; mais depuis il jugea à propos de se rétracter.

De nouvelles élections ayant été rendues nécessaires, le scrutin auquel on procéda le 28 Mai 1792, aboutit au résultat ridicule de faire proclamer élu à la cure de Lesneven, le sieur Chanzy, vicaire de Sizun, qui obtenait 4 voix sur 35 votants ! — Les autres postes du district se trouvèrent pourvus à l'avenant !

Cassées par le Département, le 18 Juin, les élections ne furent reprises que le 15 Juillet.

Ce jour-là, un sieur Pochard, ordonné par Expilly, fut, au second tour et par 7 voix sur 27 votants, nommé curé constitutionnel. Poullain, conseiller du roi, l'installa à Saint-Michel, le 22 Juillet. Mais le 6 Janvier suivant, ledit Pochard n'était pas encore définitivement à son poste.

Voici comment s'exprime à son sujet le vicaire général, M. de Troérin, en 1805 : « Nommé curé constitutionnel à

(1) *Inv. des Arch. Dép. du Finistère*, t. III, p. xvii.

(2) Chan. PEYRON : *Documents pour servir à l'histoire du Clergé et des Communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution*, 1^{re} partie, p. 91-142. Voir aussi *L'Administration du Département du Finistère, 1790-1794*, par LE GUILLOU-PENANROS.

(3) Originaire de Plougoum.

Lesneven, son nom y était en horreur. En a été chassé deux ou trois fois. D'un physique imposant ; a de l'esprit, des talents, beaucoup de mémoire ; cache, sous le masque de l'hypocrisie la plus audacieuse, l'incrédulité la plus funeste ; peut faire bien du mal. C'est, dit-on, un monstre. »

Ces mots font allusion à un événement douloureux que nous allons rappeler. Le 14 Avril 1794, Lesneven vit se dresser la guillotine sur une de ses places. Déjà, l'année précédente, au 22 Avril, Jean Prigent, maire de Plouzévé, condamné à mort pour avoir provoqué des attroupements contre révolutionnaires, avait été exécuté à Lesneven (1). Cette fois, deux vicaires de Kerlouan, Jean Habasque et Guillaume Péton, portaient leur tête sur l'échafaud, expiant le crime d'être « restés sur le territoire de la République et d'y avoir exercé des fonctions qui leur étaient interdites ».

Le jour même, Pochard prêcha dans le cimetière, disant qu'ils avaient mérité leur supplice, puisqu'ils ne s'étaient pas soumis aux lois et qu'ils trompaient le peuple par le fanatisme.

Quant au recteur Jacques le Coat « homo pacis », qui avait occupé la cure de Lesneven, depuis 1767, il fut incarcéré, le 4 Septembre 1792, au château du Taureau, d'où deux mois après il écrivait au District de Morlaix : « Je me nomme J. Coat, né à Saint-Thégonnec, le 18 Mai 1723. Je me suis retiré de Lesneven, avant le 22 Juillet 1792, jour de l'installation du citoyen Pochard. Pour obtempérer à l'arrêté du Département, j'ai fixé mon domicile à Saint-Thégonnec, à six lieues de Lesneven. Je demande donc mon élargissement, ou du moins mon transfert à Quimper, pour rejoindre mes confrères septuagénaires. »

(1) Arch. Nation. Série BB³, carton 11. (Renseignement communiqué par le R. P. Armel, Le Grimelec.

Cette dernière solution ayant été décidée pour lui, il partit pour Quimper. Il devait, aux dires de M. de Kerdanet, y périr d'une façon lamentable, ayant été oublié huit jours dans un cachot où on l'aurait trouvé mort de faim.

M. Corgne résume ainsi l'aspect religieux de Lesneven pendant la Révolution. Le clergé est associé aux fêtes en Juillet 1790, en Octobre 1791. Même le 10 Août 1793, en la fête de la Régénération, qui fut franchement athée à Paris, la messe est chantée à l'église Saint-Michel par le « citoyen curé ». Le 31 Mai 1794, une cérémonie a lieu à Saint-Michel, mais l'église est transformée en temple de la Raison. Au début de 1791, on en avait enlevé les bancs de quelques nobles ; en Juin 1794, on enlève les statues, tableaux, confessionnaux, et autres signes extérieurs du culte catholique. C'est la déchristianisation » (1). — Peut-être, dans le matériel et par le fait de quelques énergumènes. Mais la masse de la population resta profondément religieuse. Le 6 Juin 1792, le Conseil municipal prenait la décision de suivre en corps la procession du Sacre, et jusque dans les plus mauvais jours les âmes restèrent bien chrétiennes. « Le canton de Lesneven fut comme l'Arche Sainte au milieu des eaux du déluge » (2).

Ajoutons que la paroisse de Languengar fut réunie à Lesneven en Août 1792, et ses biens (289 liv. 10 s. de rente) furent attribués à la fabrique de Saint-Michel, le 7 Thermidor an XI. (Note manusc. de M. DE Kerdanet.)

L'ouragan révolutionnaire passé, Lesneven a repris le cours d'une tranquille existence, sans incidents bien marquants. A tout le moins, mentionnons l'ouverture au

(1) *Les Fêtes révolutionnaires à Lesneven.*

(2) *L'Administration du Département du Finistère, 1790-1794*, par LE GUILLOU-PENANROS, p. 300.

1^{er} Mars 1833, sous la direction de l'abbé Roudaut, d'un collège dès lors appelé à un avenir florissant (1).

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL

Sa fondation remonte, d'après ce qu'écrivait vers 1680 l'avocat, Jean Bihan de Keruzouarn, maire de Lesneven, à l'année 495, deux ans après l'apparition de l'Archange au mont Gargan. Le 16 Août 1216, Jean, évêque de Léon, accorda, avec l'assentiment de son Chapitre, au couvent de Saint-Sulpice de Rennes, l'église de Saint-Michel de Lesneven, et concéda aux religieuses la nomination du prêtre bénéficiaire, sous réserve toutefois de l'agrément épiscopal (2).

En vertu de cette donation, nous voyons, en 1560, convoquer le vicaire perpétuel de Lesneven au chapitre général tenu régulièrement chaque année, le 15 Août, au monastère de Saint-Sulpice (3). — Mécontent de ce titre de Vicaire perpétuel, Missire Jean Laoust finit, en 1681, par obtenir de la Cour de Rennes le droit de se qualifier Recteur de Lesneven (17 Novembre 1681).

Aux grandes fêtes, l'église était jonchée de paille.

Dom Anger (4) nous apprend que ceux qui commu-

(1) M. Corgne, professeur au Lycée de Pontivy, en a écrit l'histoire. Il a publié le chapitre intitulé : *Les Origines du Collège de Lesneven (1833-1835)* dans le Bulletin *En avant* (n° de Décembre 1921). Sur l'Institution de Penmarc'h et l'abbé Poulzot, v. G. PONDVEN, *Le Recrutement ecclésiastique et les Ecoles secondaires dans le Léon après la Révolution*, Quimper, 1918, pp. 34 à 48.

(2) Mairie de Lesneven : Registre des Récollets.

(3) Dom ANGER : *Histoire de l'Abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt*, p. 232.

(4) Dom ANGER : Ouvrage cité, p. 277.

niaient le jour de Pâques à Lesneven avaient à acquitter séance tenante, au profit des religieuses de ladite abbaye, un singulier impôt appelé *viande de carême*, et qui montait à 4 sols 5 deniers pour les gens mariés ; les non mariés donnaient moitié moins. En 1543, plusieurs paroissiens, Yvon Pochart, Gilles Bellenou, Guenollay, Milliau et quelques autres, refusèrent de s'exécuter. Mais poursuivis par la supérieure du prieuré local, Françoise Landais, ils furent condamnés par les tribunaux, le 16 Mai 1546, à 50 sous d'amende et aux dépens.

La fabrique de Saint-Michel reçut en 1692 le droit de fournir les tentures mortuaires pour les funérailles, mais moyennant une taxe de 400 livres (1).

En 1704, baptême d'une grande cloche dont les parrain et marraine furent le sénéchal, Alain Le Borgne de Coëtivi, et Mademoiselle de Lescoët Barbier, alors au couvent des Ursulines de Lesneven. Puis, deux ans après, on installa dans la tour une horloge neuve remplaçant une précédente, faite à Saint-Brieuc, en usage depuis 1687, et pour laquelle les Etats avaient donné 400 livres. Charles Guéguen, maître horloger du bourg de Pleyben Saint-Germain, fut l'adjudicataire pour la construction de cette nouvelle horloge.

En vue d'une prochaine mission, Rolland Le Bourdonnec, recteur, fit aplanir, en 1712, les pierres tombales de Saint-Michel. Cette ancienne église était formée de deux nefs accolées, de 100 pieds de long chacune, sur 22 de large, servant l'une à la paroisse, l'autre à la Collégiale de Sainte-Anne. Elle fut démolie vers 1755 et remplacée par l'église actuelle, dont la consécration eut lieu le 18 Décembre 1763 (2).

(1) Mairie de Lesneven : Registre des délibérations de la Communauté,

(2) Voir pp. 121-144.

Nous trouvons établies et desservies à Saint-Michel plusieurs confréries : celle du Saint-Sacrement, fondée antérieurement à 1630 ; la confrérie des Trépassés ; la confrérie de Saint-Crépin ; la confrérie des Cinq Plaies de N. S. J.-C., fondée le dimanche 27 Janvier 1619, et desservie, à l'autel du même nom, tous les vendredis et autres solennités qui en dépendent. Plus tard, on trouve mention d'une confrérie de N.-D. du Mont-Carmel ; puis d'une confrérie des Laboureurs, signalée dans un testament de 1671.

Notons que le deuxième archidiaconé du diocèse de Léon, primitivement appelé de Quiminidilly, porta ensuite le nom de Lesneven (1).

VICAIRES PERPÉTUELS (ET RECTEURS) DE SAINT-MICHEL
DE LESNEVEN (2)

1255.	Daniel.
1308.	Chrestien Hugolin.
1343.	Thomas Mingam.
1477.	Derrien Goeletreff.
1488.	Jean de Lescoet.
1506.	Yves Manach.
1516.	Jacques Botherel, une des victimes du fameux Marhec, de Guicquelleau, qui le blessa grièvement.
1516 à 1549 (?)	Hervé Mathieu de Kerantufin, chanoine du Folgoat.

(1) Evêché : Pouillé de Léon, 1781.

(2) « Je regrette, écrit M. Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, de ne pouvoir donner ici (dans la Notice sur Lesneven), les détails recueillis par M. Jacques Miorcec de Kerdanet, dans un mémoire intéressant qu'il fit, en 1750, pour l'Abbesse de Saint-Sulpice. »

1551 - 1571.	Jean Bléas.
1571 - 1588.	G. Thomas.
1588 - 1614.	Jean Marchadour, R ^r de Trégarantec.
1614 - 1621.	Guillaume Luzinec.
1621.	Yves Martin, maître ès-Arts.
1621 - 1625.	François Le Penneec, frère du Carme Cyrille Le Penneec, l'auteur connu, maître ès-Arts.
1627 - 1646.	Guillaume Le Brunec.
1646 - 1652.	François Le Bris.
1652.	Ferréol Galliot, originaire de Rennes, chanoine du Folgoat.
1652 - 1659.	Sébastien Gouzian, recteur de Saint-Laurent, près de Rennes, lequel résigne en faveur de Guillaume Blouin.
1659 - 1675.	Jean Macé, du diocèse de Saint-Malo, député du clergé, en 1672.
1675 - 1708.	Jean Laoust.
1707 - 1710.	Guillaume Forest, du diocèse d'Avranche, aumônier de l'Abbesse de Saint Sulpice.
1710 - 1732.	Rolland Le Bourdonnec, lequel résigne.
1732 - 1761.	Autre Rolland Le Bourdonnec, neveu du précédent.
1761 - 1765.	Jean-Bapt ^{te} Thomas de la Vallée, de Rennes.
1765 - 1768.	Yves Prigent, lequel devint recteur de Landerneau.
1768 - 1790.	Jacques Coat.

En 1786, le revenu de la cure de Saint-Michel était évalué à 860 livres, soit 300 livres pour les dîmes, 160 pour les terres et 400 livres de casuel. L'abbé Jacques Coat sollicitait 640 livres destinées à améliorer sa situation. Il faisait valoir que le curé d'une ville où il y a sénéchaussée royale est obligé à quelques représentations, et n'est pas exempt de toutes corvées. 1.500 livres ne seraient

qu'un sort modique dans une ville que la proximité de Brest affame et où les denrées sont au plus haut prix.

CURÉS DE LESNEVEN DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1822. Pierre-Marie Puyferré, descendant d'une famille noble de Nérac, ancien chanoine de Léon.
 1822-1831. Jean-Marie Floch.
 1831-1836. Jean-Marie Gouez.
 1836-1857. François-Armand Pouliquen.
 1857-1892. Pierre Kervennic.
 1892. Jean-Marie Cozic.
 1920. Hervé Calvez.

VICAIRES DEPUIS LE CONCORDAT

1804. Kermarec.
 1805. Henri Floch.
 1805. Jean-Louis Toullec.
 1805. François-Marie Sermensan. Devint chanoine de Quimper. En 1819, âgé de 64 ans, se fit auteur, avec le succès qu'on pense, d'un poème *théologico-moral*, ou traduction de la théologie morale, en vers latins.
 1811. Jean-Louis Kerrien.
 1811. Guillaume Canévet.
 1817. Jean-François Rosec.
 1822. Jacques-René Esnu.
 1823. Alain Le Scornet.
 1826. Gabriel Lareur.
 1828. Yves Mazéas.
 1829. Jean-Guillaume Henry.
 1834. Jacques-Pascal Cabioch.

1836. Gabriel Caroff.
 1839. Jean Tréguer.
 1846. Jean-Marie Kerjean.
 1850. Ambroise-Marie Pierre.
 1854. Félix-Marie Colin.
 1855. Jean Simon.
 1857. Yves Madec.
 1861. Auguste-Lucien Labrousse.
 1866. Jules Ménez.
 1867. Joseph Fleury.
 1875. Jean Lamour.
 1877. Guillaume Kervennic.
 1878. François Mingant.
 1879. Jean Grall.
 1890. Jean-Marie Kérvin.
 1898. Joseph Le Gall.
 1901. Corentin Celton.
 1902. François Salaün.
 1919. Jean Guéguen.
 1921. Jean Laot.
-